

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2007  
Publication : 30/11/2007



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
N° CP 59/01  
Séance du 23 11 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### TRANSFERT DES GENDARMERIES PAR BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L. 1311-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-5<sup>e</sup>/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- PREND ACTE de l'attribution du bail emphytéotique administratif portant sur 19 casernes départementales de gendarmeries à HABITATS DE HAUTE ALSACE pour une durée de 50 ans,
- FIXE le loyer capitalisé sur ladite période de 50 ans à 5 300 000 € payable en une seule fois dans le mois suivant la date d'effet du bail,
- FIXE les loyers prévisionnels des casernes en cours de construction à Dannemarie, Wittelsheim, Rouffach et Munster à un montant total de 4 900 000 €,
- FIXE le montant minimal de travaux de maintenance et d'amélioration sur les bâtiments faisant l'objet du bail emphytéotique à 17 500 000 € sur les 50 ans,
- AUTORISE la signature de l'acte administratif correspondant,
- PRECISE que la recette correspondante sera imputée chapitre 75, nature 752, fonction 11 du Budget Départemental.

MM. BUTTAZZONI, DIRINGER, HABIG, HARTMANN, STRAUMANN, WEBER, WILHELM ne participent pas au vote, en leur qualité de membres du conseil d'administration d'Habitat de Haute-Alsace

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUYTNER